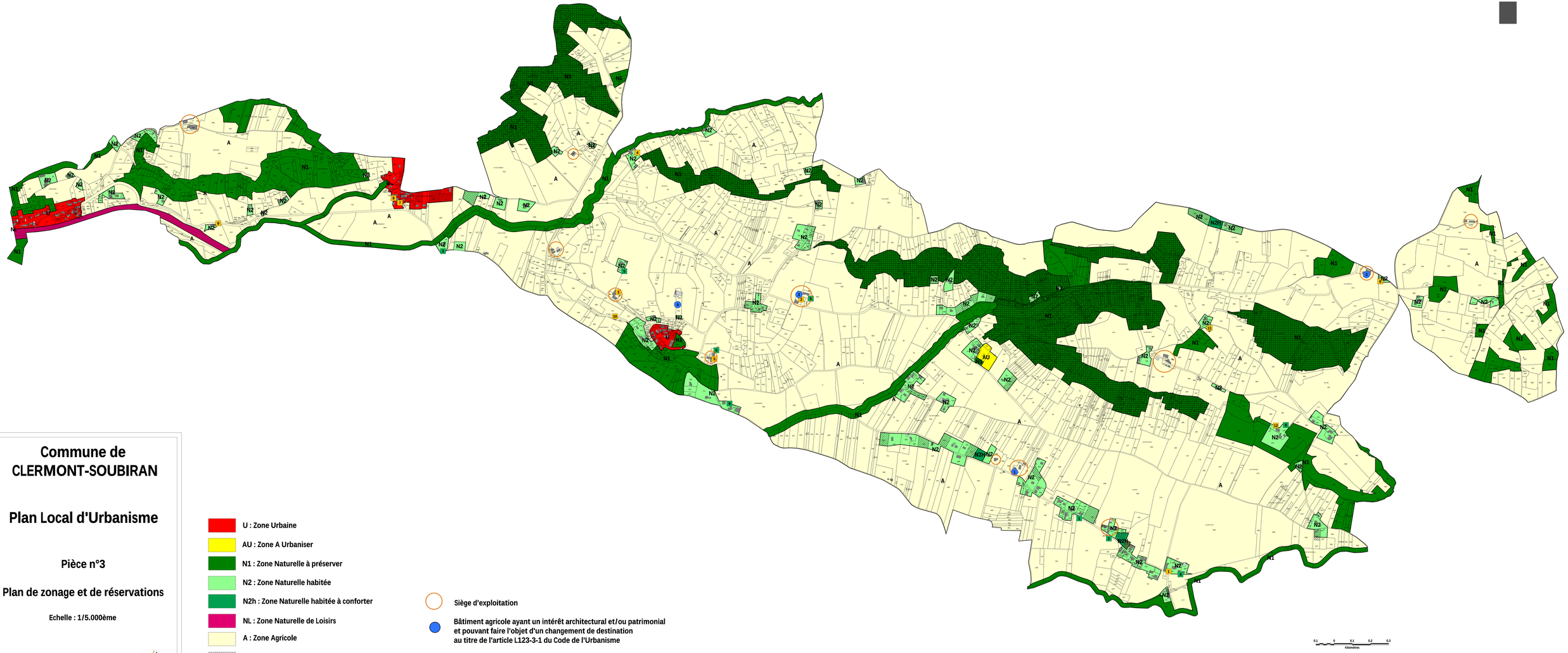

Commune de CLERMONT-SOUBIRAN

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°3

Plan de zonage et de réservations

Echelle : 1/5.000ème

créham

. Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du .....

. Bureau d'Etudes : Créham - 202 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux
05 56 44 00 25 - contact@creham.com

- U : Zone Urbaine
- AU : Zone A Urbaniser
- N1 : Zone Naturelle à préserver
- N2 : Zone Naturelle habitée
- N2h : Zone Naturelle habitée à conforter
- NL : Zone Naturelle de Loisirs
- A : Zone Agricole
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réservé
- Parcelle bâtie

Siège d'exploitation

Bâtiment agricole ayant un intérêt architectural et/ou patrimonial et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L123-3-1 du Code de l'Urbanisme

Elément de patrimoine à protéger au titre de l'article 123-1-7 du Code de l'Urbanisme

- 1 - Patrimoine bâti
- 1 - Patrimoine paysager